

D  
O  
M  
P  
I  
E  
R  
R  
E

# Le JOURNAL de notre VILLAGE



*Avril 2022*





# *Le mot du Maire*

*Chères Dompierroises et chers dompierrois,*

*La Covid 19 nous a gâché durant 2 années, des moments de liesse, de rassemblements familiaux ou amicaux.*

*L'accalmie se précise et nous voilà perturbé par la guerre qui fait rage en Ukraine. Je salue le courage de tout ce peuple qui défend légitimement sa terre et je compatis pleinement à la douleur de toutes les victimes.*

*Que chacun apporte son aide s'il le peut au travers du maillage d'associations ou groupements qui se sont mis en place et vous en remercie.*

*Dans notre village, notre porte drapeau des Anciens Combattants de 39-45 en la personne de Monsieur Georges BOULLEAU s'en est allé à l'âge de 87 ans.*

*A ma grande stupeur, j'apprends que notre second porte drapeau des anciens combattants d'Afrique du Nord est aussi décédé brutalement.*

*Monsieur Kléber PETIT avait 83 ans et sa jovialité va nous manquer.*

*Je leur rends hommage personnellement pour avoir honoré de leur présence, toutes nos commémorations, depuis plus de trente années.*

*A leur famille, au nom de la commune, et en mon nom personnel, je leur présente nos sincères condoléances et les assure de toute notre sympathie.*

*Nous leur rendrons un hommage solennel lors de la cérémonie du 11 novembre.*



*Le soleil aidant, avec sa bonne chaleur, sa grande luminosité, nous apporte une bonne dose d'optimisme et de bonne humeur.*

*C'est sous cette chappe de lumière que les enfants avec le carnaval de notre école ont pu s'éclater, ainsi que leurs professeurs vendredi dernier. Que de beaux déguisements.*

*Je rappelle que l'absence pour raison médicale de notre directrice d'école, a profondément perturbé son fonctionnement.*

*A compter du 28 mars une remplaçante, à demeure, est prévue pour nous aider à retrouver une situation stable pour l'enseignement des enfants de maternelle.*

*Je remercie les parents d'avoir fait preuve de patience et leur demande officiellement de ne pas pénaliser davantage notre école. Gardons nos enfants à DOMPIERRE. Je les remercie.*

*La fermeture présagée d'une classe de notre école est à déplorer, mais c'était inéluctable, elle ne doit surtout pas entraîner d'autres dommages.*

*Nos nombreuses associations sportives et festives se dévouent pour redynamiser le village. Bravo à toutes et je souligne au passage la qualification des équipes féminines et masculines de Volley-Ball pour les demi-finales qui se dérouleront dans le TARN.*

*Soyez présents au tournoi de Pâques de nos jeunes footballeurs.  
Venez les encourager.*

*Les services communaux continuent à fonctionner malgré mon absence physique de la mairie et je reste à votre disposition pour répondre à vos attentes via le secrétariat.*

*Nous allons donner un nouveau cachet à nos sanitaires publics.*

*Une marquise est envisagée pour protéger la porte de l'église.*

*Je suis en attente d'un devis pour sa présentation au conseil municipal.*

*Je souhaite que chacun respecte les emplacements de parking tracés ainsi que les interdictions de stationner.*


*Je terminerai en vous incitant à venir exprimer votre choix, aux élections présidentielles, les 10 et 24 avril prochain.*

*Dans l'attente de mon retour, dès que physiquement je le pourrai, Madame Hélène DARLY 1<sup>ère</sup> adjointe me représentera dans toutes les occasions nécessaires, et vous remercie de lui accorder le crédit de sa fonction.*

*Votre maire dévoué.*

*Jean Pierre LIBERT.*





# Rappel Cantine

Les tickets seront délivrés en mairie uniquement les  
**Lundi, Mercredi, Vendredi matin.**

Aucun ticket ne sera pris en mairie.

Ils sont à mettre dans les boîtes prévues à cet effet à l'école.



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

**Présents** : Jean-Pierre Libert - Hélène Darly-- Jacky Hocquet- Paulin Lescut- - Alexandre Liénard  
Philippe Dufrenne- Patrick Douai-Jean Pierre Bertrand-Jean Marc Meurant

**Absents excusés** : – Louis Bertrand (1 pouvoir) – Alain Macaret.(1 pouvoir) Sabrina Boizet  
(1 pouvoir) Alain Basly (1 pouvoir) - Christophe Marissal (1 pouvoir) -Michel Picavet

**Absent** :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

### 1) Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire de séance madame Hélène Darly.

**Votants : 14**

**Exprimés : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 2) Autorisation d'engagements de dépenses d'investissements 2022 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'établir une délibération pour pouvoir payer nos fournisseurs à hauteur de  $\frac{1}{4}$  des dépenses d'investissements ainsi que les dépenses des travaux et les restes à réaliser.

#### DEPENSES INVESTISSEMENTS

COMPTES	INTITULES	$\frac{1}{4}$ DES DEPENSES BUDGET 2021
2128	Autres agencements et aménagements	1881€
21311	Hôtel de ville	2250€
21318	Autres bâtiments publics	25 000€
2135	Installations générales, agencements, aménagements	1905€
2151	Réseau de voirie	12959€
21534	Réseaux d'électrification	890€
21568	Autre matériel et outillage	1234€



<b>21578</b>	<b>Autre matériel et outillage de voirie</b>	<b>625€</b>
<b>2158</b>	<b>Autres installations, matériel et outillage</b>	<b>412€</b>
<b>2183</b>	<b>Matériel e bureau et matériel informatique</b>	<b>250€</b>
<b>2184</b>	<b>Mobilier</b>	<b>500€</b>
<b>2188</b>	<b>Autres</b>	<b>552€</b>
<b>2313</b>	<b>Constructions</b>	<b>11 276€</b>
<b>2315</b>	<b>Installations, matériel et outillages technique</b>	<b>250€</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire, s'agissant des dépenses d'investissements à les engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2021 du budget principal avant le vote du budget 2022, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

**Votants : 14**  
**Pour : 14**

**Exprimés : 14**  
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **3) Aménagement pour la sécurité des piétons sur le RD124 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu Monsieur Vendeville de la DDTM pour le projet de conception de trottoirs pour se mettre en conformité au Pont de l'Helpe route de Cartignies.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention.

#### **Préambule :**

Pour répondre à une problématique de sécurité liée au croisement des véhicules et à la circulation des piétons sur le trottoir, sur l'ouvrage d'art situé sur la RD124 en agglomération de Dompierre sur Helpe, le Département et la commune ont convenu de la réalisation d'un alternat géré par feux, en réduisant la largeur de chaussée à 4m afin d'élargie les trottoirs et de sécuriser le cheminement piétonnier des 2 côtés. Cet aménagement sera borduré (bordure caniveau T2/CS1). Par ailleurs, cette opération assurera la continuité des trottoirs jusqu'à l'existant côté ville.

Cet aménagement sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage départemental et cofinancé par la commune.

La délibération du Conseil Départemental DV/2016/456 du 17 octobre 2016 fixe les règles de financement qui ont vocation à s'appliquer dès lors que les travaux de modification du domaine public routier relèvent également de l'initiative ou de la compétence des communes ou EPCI ou d'opérateurs privés. Il est entendu que le Département entend financer totalement les dépenses strictement nécessaires à la préservation des chaussées circulées et à la sécurité routière hors agglomération.



Par ailleurs, par délibération en date du 18 novembre 2019, le Conseil Départemental a adopté une délibération cadre pour la mise en œuvre d'un plan d'actions de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord (en et hors agglomération). Ce projet s'inscrit pleinement dans ce cadre.

**Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention entre le Département et la commune a pour objet de préciser :

- Les modalités techniques, administratives, et financières des travaux envisagés ;
- Les modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des travaux ;
- Les responsabilités des parties pour la réalisation des travaux ;
- Les obligations des parties en matière d'exploitation et d'entretien des aménagements réalisés.

**ARTICLE 2 : Objet des travaux**

	Description des travaux
<b>Travaux de création d'un alternat sur la RD124</b>	<p>Ces travaux consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création de l'alternat en réduisant la chaussée à 4m</li> <li>- la pose de feux</li> <li>- la pose de bordure caniveau de type T2/CS1</li> <li>- la création et l'élargissement de trottoirs.</li> </ul> <p>La couche de roulement sera renouvelée sur l'ensemble du périmètre de cette opération.</p> <p>Les signalisation horizontale et verticale seront adaptées à l'aménagement.</p>

**ARTICLE 3 : Montant des travaux et principes de cofinancement**

Le coût total prévisionnel des travaux est estimé à **235 000€ TTC (soit 195 833.33€ HT)**.

Conformément aux critères de cofinancement définis par le Conseil Départemental, le financement s'établit de la façon suivante :

	Estimation des travaux HT	Taux de financement par le département	Part CD59 HT	Taux de financement par la commune	Part communale en HT
Travaux de création d'un alternat sur la RD124	<b>195 833.33€</b>	<b>70%*</b>	<b>137 083.33€</b>	<b>30%*</b>	<b>58 750€</b>

\* Le montant des participations sera ajusté au coût réel des travaux.

En cas d'évolution significative des postes de dépenses et jusqu'à l'attribution des marchés, chacune des parties a la possibilité de provoquer la modification des clauses de la convention par avenant.



#### **ARTICLE 4 : Organisation de la maîtrise d'ouvrage des travaux et de la maîtrise d'oeuvre**

Organisation de la maîtrise d'oeuvre :

	<b>Organisation de la maîtrise d'oeuvre études</b>	<b>Organisation de la maîtrise d'oeuvre travaux</b>
Travaux de création d'un alternat sur la RD124	Département	Département

#### **ARTICLE 5 : Modalités du financement :**

La commune s'engage à verser au Département le montant de sa participation correspondant à 30% du montant HT des travaux, estimée à **58 750€ HT**, ajustée au coût réel.

Le remboursement des sommes dues interviendra, après réalisation de l'ensemble des travaux et constatation contradictoire de ceux-ci par la commune et le Département, sur présentation du bilan financier final de l'opération établi par le Département.

Les sommes dues versées au Département sous forme de mandat administratif en donnant crédit au compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne le pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention pour entreprendre les travaux conformément aux termes de cette convention courant 2022.

**Votants : 14**

**Exprimés : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **4) Informations sur la répartition des amendes de police et l'aide à la sécurisation des Routes départementales en Agglomération :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que 2 demandes de subvention ont été faites et que nous avons reçu l'accord du Département.

##### 1) Amendes de police :

Création d'un plateau ralentisseur rue Charles Desquilbet au niveau du cimetière.

« Le chiffrage de l'installation d'un ralentisseur type trapézoïdal sur la Rue Charles Desquilbet s'élève à **14 052.20€ HT**.

La subvention du Conseil Départemental dans le cadre du produit des amendes de police est de 75% pour un montant plafonné à **25 000.00€**.

Le montant du devis s'élève à : **14 052.20€ HT soit 16 862.64€ TTC**.

Le montant de la subvention est de **10 539.10€ HT**.

Le reste à charge de la commune s'élève à **3516.10€ HT soit 4275.72€ TTC**. »

**Votants : 14**

**Exprimés : 14**

**Pour : 13**

**Contre : 1**

**Abstention : 0**

## 2) Eclairage passage piétons :

Le coût des travaux s'élève à : **4543.65€ HT soit 5452.38€ TTC.**

Le montant de la subvention espérée était de **2271.83€ HT et en fait avons obtenu 3407.74€.**

Le reste à charge de la commune s'élève à **1135.91€ HT.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'éclairage était prévu au niveau de l'abribus mais avec l'obligation de supprimer cet abri bus, il suggère que l'éclairage soit implanté à l'endroit de pose du nouveau totem.

La région conseille de supprimer cet abri bus et déplacer le totem au parking du cimetière avec suppression du totem rue du Calvaire face à la rue de la Gare. Un seul arrêt sera maintenu et le regrettons. Nous n'avons pas d'autre choix.

Monsieur demande l'avis du conseil municipal pour que la région puisse faire le changement. Dans tous les cas cette opération ne sera exécutoire qu'au printemps.

**Votants : 14**

**Exprimés : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 5) Fermeture de classe de l'école :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu de la part de Madame Olloqui inspectrice de l'académie un mail lui indiquant qu'une mesure de fermeture de classe est prévue pour la rentrée de septembre 2022.

Monsieur le Maire fait état des éléments du mail.

Madame Olloqui nous indique que la circonscription a perdu depuis 2016, 415 élèves de maternelle et 732 élèves d'élémentaire. Cependant, le nombre de classe est passé de 201 à 199 sur la même période.

La moyenne de nos classes qui ne sont pas des classes prioritaires doit être, pour ne pas atteindre le seuil de fermeture de 27 élèves minimum en maternelle et de 25 en élémentaire.

En ce qui concerne l'école des « Boutons d'Or » la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022 est prévue à 18 élèves en maternelle et 20 élèves en CP-CE1-CE2 et 19 élèves en CM1-CM2.

Soit un total de 57 élèves.

Devant ce constat, il est difficile d'argumenter mais un nouveau comptage sera fait à la rentrée. Nous lançons un appel aux parents pour inscrire leurs enfants dans notre école.

## 6) Points sur les travaux :

\* Les travaux d'assainissement de la rue du Calvaire sont en cours pour une durée de 2 à 3 mois. Ils pourraient se terminer avant compte tenu qu'ils ne rencontrent pas de pierres pour l'instant.

\* Les travaux pour création de sanitaires et amenée d'eau potable au bâtiment acheté par Monsieur Gérald Fourdrignier ont été reportés à cause du mauvais temps. Noréade va nous faire un devis pour la pose d'un compteur d'eau potable.

\* Un nettoyage total des bas-côtés de l'ensemble des routes du territoire a été effectué et nos rues principales sont en cours de nettoyage.



\* Les sanitaires de la salle des fêtes sont en cours de finitions, enduits et peintures.

\* De nombreux petits travaux d'entretien ont été exécutés.

\* Les travaux des sanitaires publics sont en cours. Nous avons rejointoyé les murs intérieurs jusqu'au haut de la toiture, renforcé la charpente abîmée pour cause de fuite. Une structure plancher a été réalisée pour faire une inspection régulière de la toiture après sa réfection.

La fosse septique est vidée, nettoyée et cela permettra de raccorder les 2 sanitaires au tout à l'égout.

La toiture ne pourra pas être remplacée cette année compte tenu que nous n'avons eu la subvention attendue.

Monsieur le Maire a demandé au couvreur Monsieur Stouvenin de la protéger pour arrêter toute infiltration d'eau de pluie et pour poser les portes.

Les murs ont été enduits à la chaux hydraulique, les travaux reprendront dès que les portes seront posées.

Deux seuils en pierre ont été posés, une dalle de béton a été coulée avec passage des canalisations.

Les travaux doivent être terminés pour l'Ascension.

## **7) Infos et questions diverses :**

### **● Collecte des verres :**

Monsieur le Maire a eu une réunion pour revoir le problème de la collecte de verre nous permettant de changer le marché avec une autre société que Flamme.

La société Flamme a adressé un courrier à tous les délégués communautaires pour dénoncer l'adhésion à un autre centre de tri en considérant cette manœuvre illégale.

Le sujet est en cours de discussion au sein de la 3CA avec les élus.

### **● Valorisation des eaux d'exhaure :**

Ce sujet est évoqué depuis quelques dizaines d'années et voit enfin le jour.

Le principe de récupérer une partie des eaux de pompage des carrières pour les réinjecter dans le circuit d'eau potable via un système de filtration est adopté depuis de nombreuses années en Belgique.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) s'était toujours opposé à ce principe en France.

Monsieur le Maire a dénoncé depuis très longtemps cette gabegie alors que nous manquons d'eau potable.

Pour récupérer cette eau, il faut évidemment prendre toutes les précautions pour qu'elle ne soit pas polluée par les engins qui circulent dans les carrières.

Aujourd'hui les carrières de Dompierre et de Bocahut vont pomper l'eau dans un endroit protégé de la pollution, pour l'amener dans des cuves semi enterrées où l'eau pourra se décanter et être analysée.

Ce bassin de stockage sera d'une capacité de 300m<sup>3</sup> pour Dompierre et 600m<sup>3</sup> pour Bocahut. De ces bassins, partiront une canalisation jusqu'à une usine de traitement, implantée au lieu-dit Fache de Coutant à Saint Hilaire. A leur sortie, l'eau sera injectée dans le circuit d'eau potable géré par Noréade.

Les travaux sont prévus pour être terminés vers 2025-2026.

Les ruisseaux de chaque carrière seront constamment alimentés.

La partie pompée vers l'usine de traitement sera proportionnelle au débit en amont de façon à alimenter avec un débit régulier les ruisseaux concernés.

• Nouvelles modifications des exploitations de la Carrières de Dompierre :

L'exploitation de la carrière de Dompierre est actuellement autorisée au titre des installations pour la protection de l'environnement par divers arrêtés préfectoraux successifs.

Afin d'optimiser l'exploitation du gisement la société des carrières sollicite la création d'un étage d'extraction supplémentaire et la possibilité de valoriser des matériaux inertes, provenant de chantier de travaux publics.

Pour cela, la SCD va déposer un dossier de demande d'autorisation préfectorale qui comprendra également une demande d'extension du périmètre autorisé (sans modification du périmètre d'extraction) pour réorganiser le stockage des terrils afin de diminuer leurs impacts visuels.

Ces modifications apportées à l'exploitation permettront de solliciter le report de la fin d'activité au 31/12/2050.

La SCD nous a remis un schéma d'aménagement final à l'horizon 2050 et nous demande de l'approuver.

Monsieur le Maire informe avoir mis l'accent sur une priorité qui est de modeler le chemin qui entoure la carrière pour rattraper le chemin de l'Opérie depuis la D962.

Monsieur le Directeur a promis de s'occuper impérativement de remise en l'état dès le printemps 2022.

Monsieur le Maire a reçu l'aval du PNR sur ce sujet ainsi que la volonté de baisser à court terme l'évolution des terrils.

Le réaménagement final de la carrière à l'horizon 2050 sera de maintenir à sec le fond de la fosse d'extraction, de poursuivre le pompage des eaux d'exhaures, de remettre à l'état naturel toute la partie exploitation qui ne comprends évidemment pas la partie extraction, les merlons seront rasés pour une grande partie, le bocage sera restitué et diverses mesures seront respectées en faveur de l'environnement.

Vote pour approbation du schéma à l'horizon 2050.

**Votants : 14**  
**Pour : 14**

**Exprimés : 14**  
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

• Point sur la réglementation de la pandémie

Jusqu'au 24 janvier la vente d'alcool est interdite dans les lieux sportifs.  
Toute consommation de boissons et d'aliments est formellement interdite dans les espaces sportifs.

Les sanitaires collectifs sont autorisés.



La séance fut levée à 21h.

Vu par Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe, pour être affiché le 20 janvier 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Dompierre sur Helpe, le 20 janvier 2022.

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2022**

**Présents** : Jean-Pierre Libert - Hélène Darly- - Jacky Hocquet- - Alexandre Liénard Philippe Dufrenne-  
Patrick Douai-Jean Marc Meurant-Alain Basly-Sabrina Boizet

**Absents excusés** : – Louis Bertrand – Alain Macaret. (1 pouvoir) – Paulin Lescut (1 pouvoir)  
Christophe Marissal -Michel Picavet-Jean Pierre Bertrand

**Absent** :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

### **1) Secrétaire de séance :**

A été nommé secrétaire de séance Monsieur Alain Basly.

**Votants : 11**  
**Pour : 11**

**Exprimés : 11**  
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **2) Approbation du PLUi :**

Monsieur le Maire reprend la délibération qui doit être prise pour permettre à la 3CA de présenter ce document d'urbanisme au Préfet pour son approbation.

#### **Contexte**

Depuis le 9 septembre 2015, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois est compétente en matière « d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme ». Le 17 décembre 2015, dans le cadre des dispositions issues du Grenelle de l'Environnement et de la loi ALUR, elle a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), selon les modalités et principes énoncés dans la charte qui lui est annexée.

Cette dernière précise les modalités de concertation avec les communes tout au long de la procédure d'élaboration.

Conformément au Code de l'Urbanisme et aux objectifs du SCOT Sambre Avesnois, le PLUi du Cœur de l'Avesnois doit définir les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes de développement durable et mettre en œuvre le projet de « travailler et habiter au Cœur de l'Avesnois », dans l'objectif de lutter contre une consommation excessive d'espaces agricoles ou naturels.

avec l'aide de l'Agence d'Urbanisme de la Sambre et Parc Naturel Régional de l'Avesnois, la 3CA a associé étroitement les communes membre de l'intercommunalité aux différentes étapes de la procédure, à travers des Conférences Intercommunales des Maires ainsi que lors de 5 sessions de travail de concertation avec les équipes municipales.

Dès le début de l'année 2016, les travaux du diagnostic territorial ont été engagés et poursuivis tout au long de la procédure afin d'alimenter le plus précisément possible le projet.



L'année 2017 a été marquée par la tenue du débat portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement

Durable (PADD), mené en séance du Conseil Communautaire du 21 mars 2017, confirmé par délibération le 27 juin 2019. De même, notre conseil municipal, destinataire du projet de PADD en mai 2017, a délibéré en date du 26 septembre 2017 sur cette pièce stratégique du PLUi. L'ambition du PADD est d'accroître la population de +1.27% à l'horizon 2029, en prenant appui sur l'armature urbaine du territoire.

Lancés lors de la Conférence Intercommunale des Maires le 04 avril 2018, les travaux de la période 2018-2021 ont été consacrés à l'élaboration des éléments réglementaires (identification des gisements, zonages et règlement écrit), des Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) sectorielles et thématiques ainsi que le Programme d'Orientations et d'Actions Habitat. Près de 80 réunions de travail ont réuni les élus communaux et l'équipe technique, sous forme de réunions en mairie, de commissions thématiques, d'ateliers de travail ou encore de permanences. Une première version du dossier a été transmise aux équipes municipales en avril 2021.

La collaboration étroite entre les communes, les acteurs économiques, les habitants et la communauté de Communes a permis un enrichissement du projet PLUi et un ajustement des données au regard des situations particulières.

Une attention particulière a été portée sur les problématiques d'habitat/logement, en vue de doter le projet d'urbanisme d'un Programme d'Orientations et d'Actions Habitat.

Véritable outil d'accompagnement à la mise en œuvre du PLUi dans les communes, il traduit la volonté d'une politique communautaire renforcée, permettant d'une part, de développer et diversifier l'offre de logements ; d'autre part, de requalifier et valoriser le parc existant, selon une logique de minimisation de l'artificialisation.

La synthèse de l'ensemble de ce travail, engagé depuis 2015, a été présentée lors de la Conférence des Maires tenue en date du 9 novembre 2021.

Le projet de PLUi, arrêté par délibération en séance communautaire du 25 novembre 2021, atteint l'objectif fixé initialement d'un projet intégrateur et cohérent qui recherche l'équilibre entre l'attractivité résidentielle et économique, la préservation des richesses naturelles et patrimoniales et la réduction du rythme de consommation de terres agricoles ou d'espaces naturels.

Conformément au Code de l'Urbanisme, à l'issue de l'arrête de projet, les communes doivent émettre un avis sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi que sur les dispositions réglementaires qui, les concernent directement dans un délai de .3 mois (R 153-5 du Code l'Urbanisme) à compter de la date de l'arrêt du projet (25/11/2021).

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L151-1 et suivants, L153-11 et suivants, R 151-1 et suivants et R 153-1 et suivants,

Vu la délibération communautaire en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local de L'Urbanisme Intercommunal et définissant les modalités de concertation avec les communes membre,

Vu le débat portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), mené en séance du Conseil Communautaire du 21 mars 2017, confirmé par délibération le 27 juin 2019,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 février 2022 prenant acte du débat portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

Vu la délibération communautaire DC\_2021\_053 en date du 29 septembre 2021 portant modification au PADD,

Vu la délibération communautaire DC\_2021\_067 en date du 25 novembre 2021, portant du projet de PLUi

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur le projet de PLUi, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et son programme d'Orientation et d'Actions Habitat,

Le conseil municipal décide :

- d'**EMETTRE** un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par délibération par la communauté de Communes du cœur de l'Avesnois en séance du 25 novembre 2021.

- de **FORMULER** une remarque sur le passage à préserver indiqué sur les projets d'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle depuis la rue Catenier (déplacement de cet accès conformément aux indications notées sur le plan joint)

A l'issue de cette lecture, Monsieur le Maire affirme que les nombreuses réunions ont permis de comparer notre PLU avec le PLUi et notamment sur le plan de zonage. Peu de différences essentielles sont à noter. Elles ne pénalisent pas l'urbanisme de notre commune.

Quelques aménagements sont prévus dans un avenir lointain.

Toutes les communes doivent valider l'élaboration du PLUi pour sa présentation devant Monsieur le Préfet.

S'en suivra une enquête publique, où chacun des habitants pourra examiner le document qui comprend dans sa globalité, pour l'ensemble du territoire de la 3CA quelques 1300 pages.

Chacun aura la possibilité d'y noter sur le cahier destiné à ses fins, ses remarques qui seront ensuite examinées par le commissaire enquêteur.

Après débats, Monsieur le Maire demande de voter l'approbation.

**Votants : 11**

**Pour : 11**

**Exprimés : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **3) Ascension 2022 :**

Monsieur le Maire informe sa volonté de préparer en 2022 la fête de l'Ascension qui aura lieu les 25 et 26 mai 2022.

Deux années sans fête à cause du Covid 19 nécessitent une mobilisation générale des associations, des membres du conseil municipal, des habitants, des commerçants et forains habituels.

Monsieur le Maire suggère de faire une réunion avec les forains, les commerçants assidus, les présidentes et présidents d'associations et le comité St Etton afin de tracer les grandes lignes de l'ascension 2022.

Madame Sabrina Boizet, adjointe aux fêtes est chargée de cette mission.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il doit subir une intervention chirurgicale et que son absence risque d'être longue.

Madame Hélène Darly, 1<sup>ère</sup> adjointe assurera pendant ce délai l'intérim et représentera le maire en présentiel auprès des différentes institutions .

La séance fut levée à 21h.

Vu par Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe, pour être affiché le 07 février 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Dompierre sur Helpe, le 07 février 2022.



# SAINT ETON

## 2022



## Dompierre sur Helpe se met à l'heure du Brésil

Mercredi 25 mai

16h30 Fête foraine

18h00 Inauguration avec les  
majorettes «les rosettes»

20h00 Défilé de rue avec  
« Musique à tout va » et les  
associations Dompierroises

23h00 Feu d'artifice

Jeudi 26 mai

9h00 Foire commerciale avec  
sonorisation

11h00 Messe

13h00 Concert de l'harmonie  
à l'église

Fête foraine  
toute la journée





**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**ECOLE DES BOUTONS D'OR**  
**DOMPIERRE SUR HELPE**  
**Année scolaire 2022 2023**



Afin de procéder à l'admission de l'enfant, merci de vous présenter muni des pièces ci-dessous :

- le certificat d'inscription délivré par M. le Maire de Dompierre sur Helpe
- La fiche de renseignement complétée
- La fiche d'urgence
- Le certificat de radiation de l'école d'origine en cas de changement d'école
- La liste des personnes autorisées à reprendre l'enfant (enfants de moins de 6 ans)
- La copie du carnet de santé
- Le cas échéant, un certificat médical d'aptitude à la fréquentation scolaire
- Le coupon de retour du règlement intérieur de l'école
- Une attestation d'assurance scolaire

Après le passage en mairie, pensez à prendre rendez vous au 03,74,95,16,60. (école) pour venir inscrire votre enfant aux dates suivantes :

- **vendredi 06 mai 2022**
- **vendredi 13 mai 2022**
- **vendredi 20 mai 2022**

Mme TUCHE Marie

Directrice par intérim de l'école.

  
ECOLE DES BOUTONS D'OR  
11 rue du Calvaire  
59440 DOMPIERRE.  
Tel. 03 27 61 01 88  
ce.0590930r@ac-lille.fr

# Les temps forts du mois de mars à l'école des boutons d'or



Ce vendredi 11 mars, au matin, tous les élèves de l'école des boutons d'or se sont rassemblés dans une classe, afin de participer à l'esprit d'union nationale et de reconnaissance à l'égard des victimes de terrorisme .

Cette commémoration marque « la reconnaissance envers celles et ceux dont l'engagement physique, moral et intellectuel s'est manifesté face aux violences nées de ces tragédies ».

Pour les enfants ,il s'agissait d'abord d'un temps d' échange qui leur permet de partager leurs représentations sur ces sujets difficiles ,leurs sentiments, et de montrer que la Nation se souvient des victimes et de leurs familles.A cette occasion ,les enfants et leurs maîtresses ont respecté une minute de silence .Puis les plus grands ont entonné un chant appris en classe intitulé « Liberté Egalité ,Fraternité . » Ce qui a aussi été l' occasion de faire rappeler les valeurs de la République .

Extrait des paroles du chant interprété par les élèves :

« Liberté, Égalité, Fraternité  
En guise de devise  
Pour que rien ne nous divise  
Liberté, Égalité, Fraternité  
Trois mots qui donnent du bon  
sens à la France ».....



Parolier : Jean Nô

« Pour tous la Liberté  
De vivre comme on a envie  
..... ;

De la Fraternité  
Belle idée qui nous réunit  
Suffit de se parler, de  
s'écouter »

.....  
C'est la Fraternité  
Qui nous rassemble et rend plus  
fort Pour inventer l'avenir et  
chanter





Après cette journée solennelle , et pour s'évader un peu de ce climat morose et triste, que nous vivons actuellement , les enfants ont participé le vendredi 25 mars au carnaval de l'école .Ce projet s'est réalisé en collaboration avec les membres de L'APE .D'abord, dans chaque classe , en art plastique , les élèves ont confectionné leur masque ,en étudiant les oeuvres d'un artiste .En maternelle, ils ont travaillé sur l'artiste Piet Mondrian , en GS /CP ils ont étudié les œuvres de Alexander Calder et Auguste Herbin , en CE ils se sont inspirés de l'oeuvre intitulée « Ensemble multicolore » de Vassily Kandinsky et en CM , de la collection des « Nanas » de Niki de St Phalle . Un défi a été proposé à chaque classe par l'APE , il fallait créer une grande silhouette collective par classe et donc faire preuve de solidarité et entraide . Chaque classe a relevé le défi en réinvestissant un travail effectué en classe . Ce fut une agréable après -midi joyeuse et ensoleillée qui s'est achevée par un goûter offert par l'APE .



Les élèves de maternelle et leur silhouette



Les élèves de GS CP et leur homme en forme.



Les élèves CE1/2 et leur tangram géant



Les élèves de CM et leur « Nana »



## Association des parents d'élèves Ecole les Boutons d'Or

En cette nouvelle année scolaire 2021-2022, l'APE a remis en place son action pour les enfants de l'école pendant les fêtes de Noël : un livre a été offert à chaque enfant sur le thème de Noël ; de plus, l'APE a également offert un jeu de société par classe afin de pouvoir apprendre ludiquement.

Ce vendredi 25 mars 2022, nous avons également organisé en concertation avec les maitresses de l'école : le Carnaval !

Chaque classe devait réaliser un défi collectif sur un auteur choisi en classe : réaliser une silhouette géante afin de faire une photo de groupe et que chaque enfant puisse repartir avec son cadre photo souvenir.

Une boum a été réalisé dans la cour de l'école et l'APE a offert le goûter. Ce fut une très belle journée où joie, plaisir et partage furent parfaitement associés.

Place maintenant à Pâques, où l'APE lance son traditionnel concours de dessin de Pâques !

L'équipe de l'APE





## Harmonie de Dompierre

L'école de musique se porte bien avec ses 14 élèves. Les cours ont toujours lieu durant la journée du mercredi entre 9 h et 17 h. Vous pourrez venir apprécier leur travail lors de l'audition du samedi 30 avril 2022 à partir de 17 h 00 à la salle Sirot de Dompierre. Chaque élève vous présentera un morceau instrumental ou un chant.

Pour clôturer cette année, les examens (solfège et instrument) se termineront fin juin et une remise de diplômes ainsi qu'un goûter et un verre de l'amitié se déroulera le mercredi 29 juin entre 17 h et 18 h à la salle de musique.

L'harmonie de Dompierre vous invite à venir écouter notre concert de l'ascension pour la fête de la saint Etton à l'église à 13h00.

Nous espérons que vous serez nombreux.

Le 25 juin, nous défilerons l'après-midi dans plusieurs quartiers de Dompierre pour la fête de la musique.

Mme Mirland La Présidente

M. Dessery Le Directeur de l'harmonie

Mme Détrait La Directrice de l'école de musique







### Un grand moment historique pour notre club de Volley !

Les deux équipes Séniors (masculine et féminine) se sont qualifiées pour les phases finales de la Coupe de France Honneur UFOLEP, qui se dérouleront le 4 et 5 Juin, à Alby, commune du Tarn.

Tout s'est joué le dimanche 13 Mars, dans notre belle salle remplie de supporters.

Dès 9 h, l'équipe féminine a affronté celle de Templeuve. Et, après un match disputé, elles ont gagné 3-0.



L'équipe masculine s'est imposée également 3 à 0 contre l'équipe de Cuincy.



Malgré les nombreuses participations aux Finales Nationales, c'est la première fois que les filles et les garçons pourront participer ensemble à cet événement incontournable du Volley Ball Ufolep !

Nous tenions à remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette journée inoubliable : la municipalité, les sponsors, les bénévoles du club, sans oublier nos supporters.

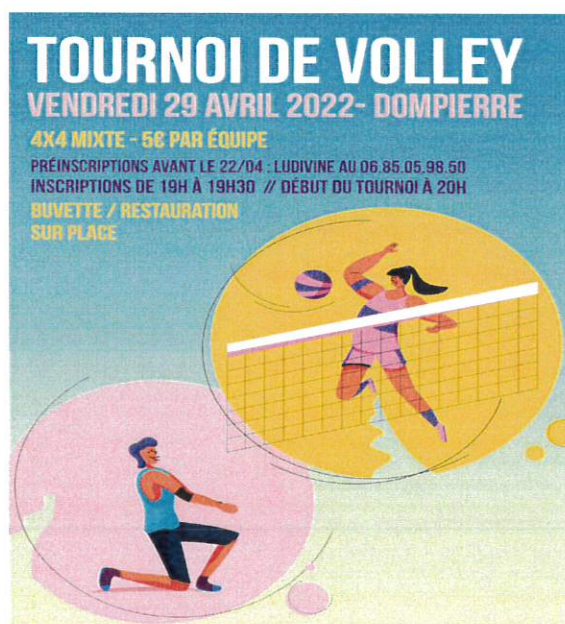
**Chez les jeunes** : sept joueurs sont sélectionnés dans l'Equipe du Nord :

- En Benjamins : Simon, Tom
- En Minimes : Juliette, Léna, Maïleen et Rémi
- En cadettes : Clémence

Félicitations à ces jeunes qui sont assidus aux entraînements du mardi et qui, nous l'espérons, assureront la relève de notre club.

### Dates à retenir

- Tournoi de Pâques, organisé par l'Equipe Féminine pour financer le déplacement à Albi.



- Vente de Flamiches et buvette le Jour de l'Ascension.

Stéphane Lambet, Vice président



**1ERE MANIFESTATION DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2021/2022 :**

◇ **LE GOÛTER DE SAINT NICOLAS DU 04 DÉCEMBRE**

Les membres de la DAE ont eu le plaisir de rassembler leurs adhérents autour d'un goûter pour la venue du Saint Nicolas. L'après-midi a été animée par un spectacle de Clown/Magicien et une représentation des danseuses.

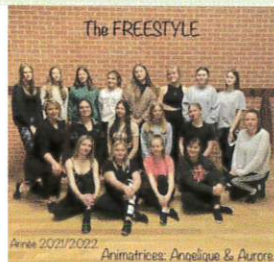
*Un Bon moment de convivialité qui a refait naître la joie et redonné un sens à la création de l'Association avec "des moments de complicité, de rire et de partage de notre passion, La Danse".*



**Le Spectacle de Clown/Magicien**

**Les Animatrices**

**Dans la dernière édition, nous avons présenté 3 groupes, voici le reste de l'équipe**



**Les Light Dancers**  
(6/8 ans) animé par  
Christine et Angélique

**Les Atomic Girls**  
(11/12 ans) animé par  
Laetitia et Natacha M

**Les Freestyles**  
(16/17 ans) animé par  
Aurore et Angélique

**Les Cheeky Ladies**  
(Adultes) animé par  
Christine et Natacha L

**Prochain Rendez-vous :**

**Le GALA annuel qui aura lieu le Samedi 18 juin 2022**

**à la salle des sports à partir de 18h00**



## Mot du Président

Chers amis sportifs,

Bien que le contexte sanitaire et géopolitique demeure morose, la pratique sportive a pu perdurer et permettre à chacun de nos sociétaires de poursuivre une activité – Progressivement les mesures et restrictions sanitaires se sont assouplies – La poursuite de nos compétitions, de nos manifestations pourront alors aller à leur terme et nous nous en réjouissons.

Nos séniors D5 sont en lutte chaque dimanche pour une montée vers la D4 , espérons tous y arriver.

Le projet de l'Entente Dompierre -Leval chez nos jeunes est un réel plaisir de collaboration, d'addition de savoir-faire et de nos savoirs être- Je salue le remarquable travail organisationnel orchestré par David Hallant – Les effectifs n'ont eu de cesse de croître depuis la création de l'Entente avec presque 90 jeunes .

Cette année enfin nous organisons ce 32<sup>ème</sup> Plateau de Pâques, vous pourrez alors apprécier la qualité intrinsèque de ces jeunes joueurs du football d'animation rassemblés sur deux journées en catégorie U13 le dimanche et U11 le lundi- 32 équipes du secteur seront ainsi mobilisées sur notre stade le temps d'un week-end autour du ballon rond.

Cette manifestation sportive importante et reconnue dans l'Avesnois est la plus ancienne et se doit de perdurer depuis ainsi plus de trente ans. Nous remercions les équipes techniques de M.Libert et de son conseil municipal pour leur soutien. D'autres manifestations sportives jeunes et séniors viendront clôturer notre saison d'ici le mois de juin, nous espérons vous y savoir fidèles.

Vive nos associations sportives, vive le sport, vive l'ASD ;

Patrice Monnier, Président.



Photo de nos U14 sous les nouvelles couleurs de l'Entente Dompierre-Leval

# LA CHASSE AUX OEUFS 2022

PAR L'ASSOCIATION FESTIVE  
DE DOMPIERRE

C'est avec une immense joie que nous vous annonçons  
le retour de la poule de pâques parmi nous !  
Nous donnons donc rendez-vous aux enfants de 2 à 10 ans le :

**SAMEDI 09 AVRIL - 14H00**

à la pâture, au centre du village

Après la chasse aux oeufs, les enfants seront escortés jusqu'à la  
salle des sports où des jeux gonflables seront installés.

**L'APRÈS-MIDI SE TERMINERA À 16H30**

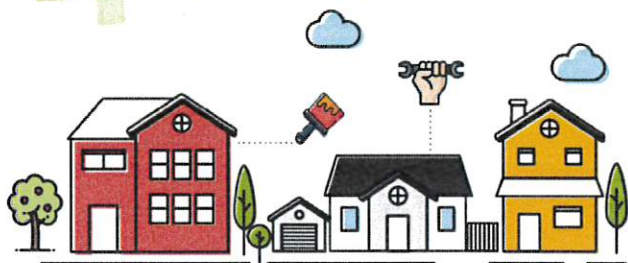
**POUR Y PARTICIPER VEUILLEZ CONTACTER LUDIVINE AU  
06 85 05 98 50**

Date limite des inscriptions : 01 Avril 2022





## France Rénov' : Guichet Unique pour la rénovation énergétique de l'Habitat !



Vous avez froid chez vous ? Vous avez de grosses factures d'énergie ? Vous souhaitez faire des travaux et connaître les aides mobilisables ou être accompagné ?

Le territoire accueille désormais 2 « Espaces Conseil France Rénov' » pour répondre gratuitement et sans engagement à vos questions et vous aiguiller dans votre projet.

### 100% des habitants accompagnés sur la rénovation de leur logement !

Compte tenu des besoins en matière de rénovation énergétique du logement, les intercommunalités ont souhaité renforcer leurs dispositifs en la matière. Au regard du nombre d'habitants du territoire (225 000 hab.) et dans une logique de « **Guichet Unique de l'Habitat** », 2 « Conseiller(e)s France Rénov' » sont là pour répondre à vos questions :

- **Service Habitat de la CAMVS** : 1 Conseiller France Rénov' dont le portage est assuré par l'ADIL NPdC
- **Guichet Unique de l'Habitat (CCPM, CCSA, 3CA)** : 1 Conseillère France Rénov' dont le portage est assuré par le Parc

Ce nouveau service, financé par les intercommunalités et la Région Hauts-de-France, est un service gratuit, neutre et indépendant mis à disposition de tous les propriétaires du territoire. Ce service s'adresse également aux entreprises du petit tertiaire privé (TPE, commerces, artisans, bureaux, restaurants). Il répond aux questions techniques ou financières qui portent sur votre projet de rénovation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les habitants du territoire peuvent être accompagnés quelque soit leur niveau de revenu. Ce **Guichet Unique de l'Habitat** est la porte d'entrée de l'Habitant en matière de rénovation du logement, il oriente le particulier en fonction de sa situation, de son lieu d'habitation vers le dispositif adéquat à son projet (PIG, OPAH, PASS Rénovation...).



## Comment en savoir plus ?

Vous habitez les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Sud Avesnois ou du Pays de Mormal :

Un seul contact, Marie-Alice CANONNE : [habitat@parc-naturel-avesnois.com](mailto:habitat@parc-naturel-avesnois.com) sur rendez-vous au 07-50-72-00-20

Permanences : Le Quesnoy, Landrecies, Bavay (en alternance) les lundis après-midi, Fourmies les jeudis après-midi, Avesnes-sur-Helpe les vendredis matin.

Vous habitez la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre :

Un seul contact, le service habitat : [habitat@amvs.fr](mailto:habitat@amvs.fr) ou au 03-27-53-01-00

Permanences : Pôle Accueil de la CAMVS (Maubeuge) les mardis après-midi, les mercredis matin et les vendredis matin.



Le Parc naturel régional de l'Avesnois – 33 route de Taisnières – 59 440 Marbaix.

Tel : 03 27 14 90 80 - [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

Illustration ©CCPM





# Les RDV du Parc de l'Avesnois

## de mars à juin 2022



### Samedi 19 mars

Salesches - 9h30 - Mairie

#### Planet'quiz

Envie d'agir pour la planète ? Le Parc naturel régional de l'Avesnois vous invite à une Planet'quiz

Sous forme de quiz, découvrez l'état des lieux de la situation actuelle et abordez les thèmes de la consommation alimentaire, des déplacements, de nos habitudes de consommation et de nos impacts, de l'érosion de la biodiversité, de l'aménagement du territoire...

On vous attend nombreux, n'hésitez pas à inviter vos amis  
Animation gratuite.

La Flamengrie - 14h - Salle des fêtes

#### Planet'quiz

Envie d'agir pour la planète ? Le Parc naturel régional de l'Avesnois vous invite à une Planet'quiz

Sous forme de quiz, découvrez l'état des lieux de la situation actuelle et abordez les thèmes de la consommation alimentaire, des déplacements, de nos habitudes de consommation et de nos impacts, de l'érosion de la biodiversité, de l'aménagement du territoire...

On vous attend nombreux, n'hésitez pas à inviter vos amis  
Animation gratuite.

### Samedi 23 avril

Cousolre - 14h/17h

Sortie à la découverte du patrimoine naturel du site Natura 2000.



Guidé par un technicien du Parc de l'Avesnois, partez à la rencontre de la nature qui vous entoure.

Animation gratuite. Inscription obligatoire.

### Dimanche 24 avril

Planet quiz au resto

Sains du Nord - Maison Aubépine

Envie d'agir pour la planète ? Le Parc naturel régional de l'Avesnois vous invite à une Planet'quiz autour d'un brunch  
Sous forme de quiz, découvrez l'état des lieux de la situation actuelle et abordez les thèmes de la consommation alimentaire, des déplacements, de nos habitudes de consommation et de nos impacts, de l'érosion de la biodiversité, de l'aménagement du territoire...

On vous attend nombreux, n'hésitez pas à inviter vos amis

**Tarif 21€ par personne - repas compris**

Inscription obligatoire auprès du restaurant (tel 03 27 66 24 23).

### Vendredi 29 avril

Boulogne sur Helpe - 14h

Démonstration de surgreffage de pommier haute-tige

Chez Madame Contesse Christelle - 26 chemin de Montorgueil. Animation gratuite. Inscription souhaitée.

### Samedi 21 mai

Poix du Nord - 10h/12h

Les Hirondelles font le printemps !



Présentation en salle des différentes espèces d'hirondelles, de leur biologie, écologie et migration, puis sortie terrain à la recherche des hirondelles dans la commune.

Animation gratuite. Inscription souhaitée.

### Mercredi 1<sup>er</sup> juin

Wignehies - 14h/16h

Le petit monde des mares bocagères.

Sortie terrain sur une mare communale pour inventorier les espèces (libellules, amphibiens, flore) et parler de la gestion et de l'importance des mares.

Animation gratuite. Inscription souhaitée.





## Samedi 23 avril

Cousolre - 14h/17h

Sortie à la découverte du patrimoine naturel du site Natura 2000.



Guidé par un technicien du Parc de l'Avesnois, partez à la rencontre de la nature qui vous entoure.

Animation gratuite. Inscription obligatoire.

## Dimanche 24 avril

Planet quiz au resto

Sains du Nord - Maison Aubépine

Envie d'agir pour la planète ? Le Parc naturel régional de l'Avesnois vous invite à une Planèt'quiz autour d'un brunch. Sous forme de quiz, découvrez l'état des lieux de la situation actuelle et abordez les thèmes de la consommation alimentaire, des déplacements, de nos habitudes de consommation et de nos impacts, de l'érosion de la biodiversité, de l'aménagement du territoire...

On vous attend nombreux, n'hésitez pas à inviter vos amis.

**Tarif 21€ par personne - repas compris**

Inscription obligatoire auprès du restaurant (tel 03 27 66 24 23).

## Vendredi 29 avril

Boulogne sur Helpe - 14h

Démonstration de surgreffage de pommier haute-tige

Chez Madame Contesse Christelle - 26 chemin de Montorgueil. Animation gratuite. Inscription souhaitée.

## Samedi 21 mai

Poix du Nord - 10h/12h

Les Hirondelles font le printemps !



Présentation en salle des différentes espèces d'hirondelles, de leur biologie, écologie et migration, puis sortie terrain à la recherche des hirondelles dans la commune.

Animation gratuite. Inscription souhaitée.

## Mercredi 1<sup>er</sup> juin

Wignehies - 14h/16h

Le petit monde des mares bocagères.

Sortie terrain sur une mare communale pour inventorier les espèces (libellules, amphibiens, flore) et parler de la gestion et de l'importance des mares.

Animation gratuite. Inscription souhaitée.

## Samedi 11 juin

Cartignies - 10h/12h

Les oiseaux du bocage.

Partez, sur les chemins de randonnée, au cœur du bocage de l'Avesnois pour découvrir les différentes espèces d'oiseaux. Apprenez à les reconnaître par leur chant ou leur vol. Animation gratuite. Inscription souhaitée.

## Mercredi 22 juin

«Balade de fin de journée dans le bocage».

Berlaimont - 20h - place de la Mairie

Au fil de cette balade familiale vous découvrirez la nature qui vous entoure. Animation gratuite. Inscription souhaitée.

N'oubliez pas de prévoir une tenue adaptée en fonction des conditions météo. Pour l'ensemble de ces animations, les places sont limitées. **Les inscriptions sont souhaitables au 03 27 14 90 80 ou par mail : [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)** Les animations peuvent être annulées en cas de mauvais temps. N'hésitez pas à vous renseigner.

**Parc naturel régional de l'Avesnois**  
33, route de Taisnières  
59440 Marbaix  
Tel : 33 (0)3 27 14 90 80  
[contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)  
[parc-naturel-avesnois.fr](http://parc-naturel-avesnois.fr)

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'Etat Français, des EPCI et communes du territoire.

PLUS D'INFOS SUR:  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

OU SUR  
[www.tourisme-avesnois.com](http://www.tourisme-avesnois.com)



Accueil de Loisirs Intercommunal

# Les mystérieux aventuriers



Du 11 au 29 juillet 2022

Auesnelles, Auesnes-sur-Helpe, Cartignies, Dourlers, Étraeungt,  
Liessies, Prisches, Sains-du-Nord, Sars-Poteries,  
Sabre-le Château, Taisnières-en-Thiérache

Inscriptions à partir du 27 avril 2022

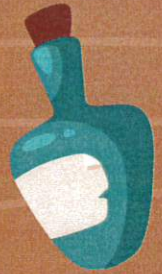
Inscriptions et paiement en ligne : [monespacefamille.fr](http://monespacefamille.fr)




Renseignement : 03 27 83 50 77 - [acm@coeur-avesnois.fr](mailto:acm@coeur-avesnois.fr)



# Infos pratiques



 *Accueil des enfants 3/12 ans sur 11 sites*

 *Accueil Ados 12/17 ans sur 4 sites :*  
*Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Dourlers,*  
*Étrœungt avec un programme adapté*



## Tarif par jour / enfant

Quotient familial	Tarifs 2022
de 0 à 369 €	4,50 €
de 370 à 499 €	5,50 €
de 500 à 700 €	6,40 €
de 701 à 999 €	8,20€
de 1000 € et +	9,20 €

*Inscriptions à la semaine*

*Garderie de 7h45 à 9h et de 17h à 17h45*

*Le tarif comprend les activités, repas, goûters et la garderie.*



*Inscriptions et paiement en ligne sur [monespacefamille.fr](http://monespacefamille.fr)*

*Renseignements : 03 27 83 50 77 ou 03 27 83 50 46*